

Weed Man vs SADL

La Municipalité gagne son combat

JACINTHE LALIBERTÉ

La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est sortie victorieuse, en Cour supérieure, de son combat contre la multinationale Weed Man qui la poursuivait dans le but de faire invalider son règlement sur l'utilisation des pesticides et des fertilisants sur son territoire. Le règlement restera en vigueur. D'ailleurs, d'autres Municipalités s'en inspirent déjà.

Cette cause en fut une de longue haleine. En 2017, Erik Laporte, propriétaire de la franchise Weed Man Laurentides-Lanaudière, déposait une requête en Cour supérieure demandant l'annulation du règlement sur l'utilisation des pesticides et des fertilisants à Sainte-Anne-des-Lacs.

Selon la directrice du service de l'Environnement, M^{me} Jacqueline Laporte, les compagnies d'épandage se donnent le droit d'épandre certains pesticides et produits, car ils sont détenteurs d'une certification. Parallèlement, ils devraient se faire

valider, auprès de la Municipalité, si cela nécessite un permis. Si tel est le cas, la demande déposée serait analysée.

Elle fut claire à ce sujet : « Jamais la Municipalité n'aurait refusé d'analyser une demande de permis d'épandage. Elle pourrait, selon la demande, et sauf si épidémie, refuser un permis. À ce jour, aucun ne fut refusé. »

Ce règlement interdit, aussi, l'usage de fertilisants, hormis les amendements organiques, qui peuvent être utilisés dans les plates-bandes et les

jardins potagers situés à plus de 15 mètres de la ligne des eaux.

Une volonté politique et citoyenne

Le 19 janvier dernier, les arguments avancés par la compagnie contre la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs étaient rejetés un à un par le juge Christian J. Brossard. Celui-ci a conclu que le règlement respecte les compétences de la Municipalité en matière d'environnement et que Weed Man n'a pas, non plus, démontré qu'aucun organisme raisonnable, présenté avec les mêmes facteurs que la Municipalité, n'aurait pu adopter un tel règlement.

Pour M^{me} Jacqueline Laporte, directrice du service de l'Environnement, c'est grâce à une volonté citoyenne et politique ferme que la Municipalité a su adopter et main-

tenir son règlement, malgré une poursuite longue et coûteuse.

La mairesse, M^{me} Monique Monette Laroche, fut catégorique : « La Municipalité n'a eu d'autres choix que de se défendre. Nous avons un couvert forestier impressionnant et de nombreux lacs. Nous devons tout faire pour les protéger. »

Un règlement plus restrictif

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs se préoccupe des impacts environnementaux mettant en cause l'épandage des fertilisants et des pesticides sur son territoire. Alors que les autres règlements municipaux se limitent souvent à permettre ou interdire certains produits de synthèse, le règlement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs les prohibe tous.

Il faut revenir en 2001 pour voir apparaître la première version de son règlement. Par la suite, la crise de cyanobactéries, qui est survenue à l'été 2007, incita les membres du conseil et son service de l'Environnement à rendre ce règlement plus restrictif.

Selon M^{me} Laporte, l'écriture de ce règlement a exigé une grande prudence. Il fallait avoir une portée environnementale et des règles législatives incontestables.

Des impacts positifs

Cette victoire n'a pas que des impacts légaux. Source d'inspiration, d'autres Municipalités veulent emboîter le pas et s'y réfèrent.

Les résidents se questionnent et veulent en saisir toutes les subtilités environnementales. Ils comprennent, encore plus, que l'environnement sert aussi à développer une conscience collective. Ils réalisent, qu'avant tout, ça se passe dans leur cour.

Certaines familles sont déjà à la recherche d'un milieu leur assurant santé et bien-être. Un impact économique est, déjà, à prévoir.

Et la suite

La compagnie Weed Man avait jusqu'au 10 mars pour faire appel du jugement. D'après la mairesse, aucune requête ne semble avoir été déposée.

Autre fait d'actualité : la semaine dernière, la Municipalité s'est vu offrir le prix « Vert demain », prix accordé, à chaque semaine par Charles Gaudreau de radio Longueuil, dans le cadre de son émission *Libre et Vert*.

Chemin Sainte-Anne-des-Lacs

D'heureuses nouvelles

JACINTHE LALIBERTÉ

Enfin, le ministère des Transports a entendu les multiples requêtes de la mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et de son conseil. La réparation de cette route ne sera plus reportée aux calendes grecques.

Travaux sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs

La semaine dernière, lors d'une conférence de presse du ministère des Transports annonçant des travaux sur le réseau routier des Laurentides, le responsable de la région, M. Thibault, confirma que, dès le printemps, il y aurait des réparations sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs. Cette annonce fait suite aux nombreuses plaintes qui avaient été soumises au ministère des Transports par le conseil municipal.

La mairesse semblait soulagée lors de la soirée du conseil lorsqu'elle en a fait l'annonce : « M. Fréchette, attaché politique de M. Bonnardel, nous avait déjà

mentionné que ces réparations seraient faites. Enfin, un vœu qui va se réaliser. »

On ne parle pas, ici, de réparation de nids-de-poule appelée « patchage », mais bel et bien de travaux majeurs. Des réparations mécanisées ont été planifiées en attendant un surfacage prévu pour 2021.

Les travaux de pavage du chemin Sainte-Anne-des-Lacs seront coordonnés avec ceux du viaduc au-dessus de la 15. En ce qui concerne l'ensemble de la route, ils seront réalisés sur 3,5 kilomètres.

Réfection du pont d'étagement

Le pont d'étagement du chemin Sainte-Anne-des-Lacs qui sur-

plombe l'autoroute des Laurentides sera complètement démoli cet été. Les travaux débiteront, normalement, début juillet.

Malgré des travaux qui s'échelonnent sur deux ans, les résidents de Sainte-Anne-des-Lacs devraient pouvoir utiliser, de nouveau, le pont à partir de décembre 2020. Cependant, la fin de la réfection est prévue pour le printemps 2021.

Quant au pont Raymond, la dernière couche d'asphalte sera appliquée ce printemps n'ayant pas été possible de la faire avant la venue de l'hiver dernier.

Le directeur général, M. Gadbois, reste cependant prudent. Il précise que l'appel d'offres a été lancé le vendredi 6 mars par le ministère des Transports. Selon lui, ce dernier est très optimiste dans son échéancier. Espérons que le tout se déroulera pour le mieux et dans les temps prévus.



Coiffure — Esthétique — Pédicure — Manucure

Pose d'ongles — Extensions capillaires

Bienvenue aux nouveaux résidents !




2645, Curé Labelle, suite 103, Prévost

450.224.5738

Vicky Lefebvre, prop.



Danielle Dumont

Courtier Immobilier, résidentiel & commercial
Groupe Sutton SYNERGIE - Agence immobilière



ddumont@sutton.com

514-777-3989



J'HABITE VOTRE QUARTIER

Ma passion!

VOTRE SATISFACTION!

UNE RENCONTRE *vaut mille mots!*

